

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 02/04/2026**

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9  
Votants : 11

**Délibération N° DEL2026 - 28 : Reconduction du service de navette Val Ferrand pour la période estivale 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louisette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

**Étaient absents et excusés :** Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

**Pouvoirs :** Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

**Vu** la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

**Vu** la convention cadre de coopération signée le 16 juin 2021 entre la Communauté de communes de l'Oisans et la Région Auvergne Rhône-Alpes, devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité,

**Vu** les résultats de fréquentation des étés 2024 et 2025 démontrant l'intérêt du service pour les habitants et les visiteurs de la vallée du Ferrand,

**Vu** la réunion du 16 février 2024 avec les maires des communes concernées (Mizoën, Besse, Clavans, Le Freney et la Communauté de Commune de l'Oisans) ayant acté la nécessité d'un service structurant et gratuit en période estivale,

**Vu** l'avis favorable de la commission du 7 octobre 2025 et la demande officielle adressée à la Région le 9 janvier 2026,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre les communes de Mizoën, Besse, Clavans, Le Freney, la Communauté de Commune de l'Oisans, et la Région Auvergne Rhône Alpes.

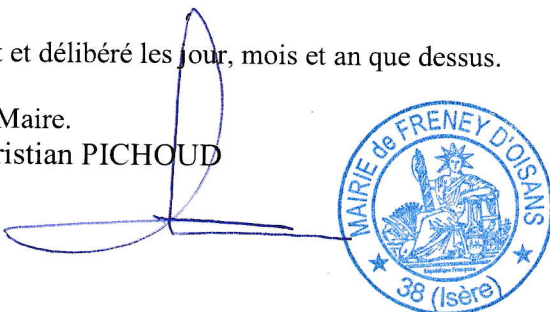
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0**

- **DE RECONDUIRE** le service de navette estivale Val Ferrand pour la période estivale 2026 (de juillet à fin août)
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé
- **DE SOLLICITER** le soutien logistique et financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de coopération en vigueur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière entre les communes de Mizoën, Besse, Clavans, Le Freney, la Communauté de Commune de l'Oisans, et la Région Auvergne Rhône Alpes et tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU



Le secrétaire de séance  
Jean Patrick OUGIER

A blue ink signature of Jean Patrick Ougier, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.